



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 04 décembre 2024
Date d'affichage/publication : le 04 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres présents : 33
Absent : 0

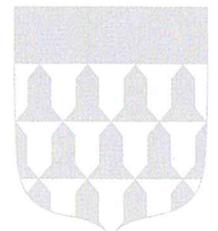
Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Julie QUEVA, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Madame Séverine RASSON, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Julie QUEVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



*Cimetière communal**Contributions budgétaires (7.6)***TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL
A COMPTER DU 1.1.2025**

Vu la délibération n° 2023.86 du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 précisant les tarifs du cimetière communal,

Il convient de la modifier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs ci-après à compter du **1^{er} janvier 2025** concernant les concessions funéraires :

NATURE DU TERRAIN	CONCESSION	<u>TARIFS</u>	SUPERPOSITION Concession antérieure au 05/03/1998	<u>TARIFS</u>	
COLOMBARIUM 3 URNES MAXI 15 ANS	VILLE	141,50 €	VILLE	65,50 €	
	CCAS	71,50 €		CCAS	34,50 €
	Total	213 €		Total	100 €
(Ancien espace cinéraire)/CARRE AA JARDIN D'URNES 4 URNES MAXI 15 ANS 70cmx60cm	<i>UNIQUEMENT EN CAS DE RENOUVELLEMENT DES ANCIENNES CONCESSIONS</i>	141,50 € 71,50 € 213 €			
(Nouvel espace cinéraire avec implantation d'un caveau d'urnes) / CARRE B JARDIN D'URNES 4 URNES MAXI 15 ANS 70cmx60cm	VILLE	346,50 €			
	CCAS	173,50 €			
	Total	520 €			
CONCESSION PLEINE TERRE 15 ANS - 2M ² 2 CORPS	VILLE	161,50 €	VILLE	65,50 €	
	CCAS	81,50 €		CCAS	34,50 €
	Total	243 €		Total	100 €

TRANSLATION CONCESSIONS 30 ANS OU 50 ANS EN 15 ANS	VILLE	161,50 €		
	CCAS	81,50 €		
	Total	243 €		
CONCESSION PLEINE TERRE 30 ANS - 2M ² 2 CORPS	VILLE	258,50 €	VILLE	97,50 €
	CCAS	131,50 €	CCAS	49,50 €
	Total	390 €	Total	147 €
CONCESSION PLEINE TERRE 30 ANS - 3M ² 2 CORPS	UNIQUEMENT RACHAT DES ANCIENNES CONCESSIONS	391,50 € 196,50 € 588 €		
CONCESSION 30 ANS POUR CAVEAU - 3M ² 2 CORPS	VILLE	585,50 €		
	CCAS	293,50 €		
	Total	879 €		
CONCESSION 30 ANS POUR CAVEAU - 3M ² 3 CORPS	VILLE	676,50 €		
	CCAS	339,50 €		
	Total	1016 €		
CONCESSION 50 ANS POUR CAVEAU - 3M ² 2 CORPS	VILLE	767,50 €	VILLE	256,50 €
	CCAS	384,50 €	CCAS	129,50 €
	Total	1152 €	Total	386 €
CONCESSION 50 ANS POUR CAVEAU - 3M ² 3 CORPS	VILLE	1022,50 €		
	CCAS	513,50 €		
	Total	1536 €		
CONCESSION 50ANS AVEC CAVEAU - 3M ² 2 CORPS	VILLE	1414,50 €		
	CCAS	707,50 €		
	Total	2122 €		

SUPERPOSITION CONCESSION PERPETUELLE	TARIFS
VILLE	736,50 €
CCAS	369,50 €
Total	1106 €

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



La secrétaire de séance
Julie QUEVA

